



23389 - Ses parents veulent qu'il cesse de pratiquer la prédication

question

Qu'est ce qui est plus important pour un musulman: obéir à ses parents ou servir la Umma? Je pose la question parce que mon mari a choisi d'instruire les musulmans alors que ses parents s'opposent à ce choix. Son père veut qu'il rentre chez lui et travaille dans son domaine de spécialisation. Je ne sais pas ce qu'il faut faire car mon père m'a demandé de tenter de convaincre mon mari de rentrer. Je suis la seule dans la famille à soutenir le choix de mon mari de travailler dans le chemin d'Allah. J'ai renoncé à mes droits en tant qu'épouse pour l'aider à mener son action. Nous sommes confrontés à certaines difficultés mais, Dieu merci, nous sommes bien. Comment faire? Je ne voudrais ni désobéir à mon beau père ni m'immiscer dans le mode de vie choisi par mon mari. Nous nous sommes mis d'accord à mener une vie simple.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, nul doute qu'Allah Très Haut a rendu obligatoire l'obéissance aux père et mère. A ce propos, Il dit: **Dis : "Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. Voilà ce qu'[Allah] vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous. (Coran,6:151).** D'après Abou Hourayra (P.A.a) un homme se présenta au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et lui dit: **Qui mérite mieux mon bon accompagnement?- Ta mère.-Puis qui?- Ta mère. Puis qui?- Ta mère. Puis qui? Ta mère.-Puis qui? Ton père.** (Rapporté par al-Boukhari,5626 et Mouslim, 2548). Il a interdit la rupture avec les père et mère. D'après la-Moughira ibn Shou'ba, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Certes, Allah vous interdit de rompre avec vos mères,**



d'enterrer les filles vivantes et de refuser de donner et de solliciter. Il réprouve le bavardage, le recours fréquent à la quête et le gaspillage. (Rapporté par al-Boukhari,2777 et par Mouslim,2548).

Le musulman doit œuvrer pour l'Islam dans la mesure du possible. Votre mari pourrait être tenu de rester dans son pays de résidence pour se mettre au service des musulmans, notamment leur instruction et la gestion de leurs affaires. Le mari ne doit pas retourner dans son pays d'origine et abandonner la prédication et le service qu'il rend à la Umma. Un homme interrogea Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes: «Depuis plusieurs années, je m'emploie à faire mémoriser le saint Coran dans un endroit situé tout près de la ville où habitent mes parents. Ces derniers me demandent d'abandonner l'enseignement et d'aller travailler avec l'un de mes frères qui résident auprès d'eux. J'hésite à accepter cette affaire car je crains que l'abandon de l'enseignement n'entraîne la perte des élèves qui vont oublier ce qu'ils ont mémorisé du Saint Coran. quel conseil me donnez vous? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

Voici sa réponse:

Nous vous conseillons de continuer à faire mémoriser le Saint Coran en application de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne.** (Cité par al-Boukhari dans son Sahih) mais aussi compte tenu de l'intérêt général des Musulmans qu'elle réalise. Vous n'avez pas à obéir à vos père et mère si cette obéissance devait vous amener à abandonner cette tâche, en vertu de la parole du prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **L'obéissance s'inscrit dans ce qui est connu (reconnu par la loi religieuse)** . Il vous est permis de vous excuser auprès des parents par de belles paroles et un beau style. Allah est la garant de l'assistance. Madjmou' fatawa Cheikh Ibn Baz, 5/412.

Deuxièmement, votre mari pourrait obéir à son père et rentrer dans son pays, s'il y a une place pour quelqu'un qui pourrait le remplacer dans le travail pour l'Islam et s'il y a besoin de se mettre au service de l'Islam dans son pays d'origine. Agir de la sorte lui permettrait de réaliser deux choses: répondre au désir de son père et travailler pour l'Islam. Son pays d'origine peut avoir un besoin plus important . Il se peut qu'en restant dans le pays d'adoption , il ne pourrait pas afficher publiquement la pratique de sa religion et ne pourrait pas non plus éduquer ses enfants dans sa



foi.

Si votre mari va rentrer pour travailler dans son domaine de spécialisation sans travailler pour l'Islam, vous devriez rester à ses côtés et l'encourager à travailler pour l'Islam. Nul doute que ceci vaut mieux pour vous par rapport à votre religion, même si tel n'est pas le cas par rapport à votre vie profane. Ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur et plus durable. Il faut attirer l'attention sur le fait qu'il ne faut pas être comme une bougie qui éclaire les autres tout en brûlant. Si le milieu dans lequel il vit ne l'aide pas à obéir à Allah et à éduquer vos enfants, déménagez pour vous installer dans un bon environnement qui permette à vos enfants de grandir dans la pratique des rites islamiques. Puisse Allah assister tous à faire ce qu'il amène et agréé.

Allah le sait mieux.